



L'Éveil



**Municipalité
Notre-Dame-de-Montauban**

555, avenue des Loisirs,
Notre-Dame-de-Montauban
(Québec) G0X 1W0

Pour nous joindre:
Téléphone: 418 336-2640
Télécopieur: 418 336-2353

Maire: poste 231
Réception: poste 234
Direction générale: poste 232
Inspecteur municipal: poste 235
Services administratifs: poste 236
Directeur Incendie 418-336-2610

**Pour toute urgence en dehors des
heures d'ouverture : 418-507-6351, si
aucune réponse : 418-336-2324**

Courriel:
Info.ndm@regionmekinac.com

Site internet:
www.notredamedemontauban.com

**Heures d'ouverture
du bureau municipal**
lundi au vendredi
9:00 à 12:00 et 13:30 à 16:00

TABLE DES MATIÈRES

- 2 Nouvelles du bureau municipal
- 3 Nouvelles du bureau municipal
- 4 Avis dérogation mineure
- 5 Bottin des ressources
- 6 Mot d'urbanisme
- 7 Mot d'urbanisme
- 8 Mot d'urbanisme
- 9 Concours CAPSA / Le sentier des contes
- 10 Chronique incendie
- 11 Tests d'eau
- 12 Maison des jeunes l'Index
- 13 Femmes de Mékinac
- 14 Club de l'âge d'or / Cercle des fermières
- 15 L'accorderie
- 16 Saint-Cœur-de-Marie
- 17 Club de chasse et de pêche
- 18 Publicités
- 19 Publicités
- 20 Publicités
- 21 Publicités
- 22 Publicités
- 23 Mot de la bibliothécaire
- 24 Petites annonces et Calendrier

**Compte-rendu:**

Séance ordinaire du 9 juillet 2021

Prochaine séance ordinaire du conseil

Vendredi 13 août, 19h30

Centre municipal, 477 des Loisirs

Séance ordinaire du 9 juillet 2021**2021-07-121**

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

2021-07-122

1.3 Adoption du procès-verbal du 11 juin 2021.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance du mois de juin 2021.

1.5 Dépôt de la démission de Mme Diane DuSablón, conseillère au poste 3.

2021-07-123

1.6 Entérinement et acceptation de l'entente mutuelle de règlement des litiges intervenus avec l'ancien directeur général et ratification de la signature de celle-ci par le maire, Monsieur Serge Deraspe, en date du 28 juin 2021.

2021-07-124

1.7 Modifications au calendrier des séances ordinaires. Toutes les séances auront lieu à 19h30 au 477, avenue des Loisirs aux dates suivantes:

- **Vendredi 13 août**
- **Vendredi 10 septembre**
- **Vendredi 1^{er} octobre**
- **Vendredi 19 novembre**
- **Vendredi 17 décembre**

2021-07-125

1.8 Autorisation à M. Serge Deraspe, maire, de participer au congrès de la FQM du 30 septembre au 2 octobre 2021.

2021-07-126

2.1 Autorisation des dépenses du mois de juin 2021 pour un total de 258 660.16\$.

2021-07-127

3.1 Adoption du règlement #2021-385 sur la création d'un service incendie et sur la prévention des in-

cendies.

2021-07-128

3.2 Suite des travaux au 545 avenue des Loisirs:

- Paiement d'un montant de 6435.78\$, taxes en sus, à Électricité Saint-Ubalde (facture 6683) pour les travaux en électricité lors de la mise aux normes de la salle électrique;
- Paiement d'un montant de 2550.00\$, taxes en sus, à Ébénisterie Montauban (facture 2664) pour, entre autres, la pose d'un toit pour protéger les compresseurs.

2021-07-129

4.1 Octroi du mandat à Asphalte St-Ubalde Inc. pour les travaux de réparation de pavage de divers segments au coût de 19 950\$, taxes en sus.

2021-07-130

4.2 Addenda à la demande d'autorisation au MELCC pour le projet d'installation d'un système de traitement des eaux usées dans lequel la Municipalité s'engage à déposer une demande de modification d'autorisation pour ajouter un système de déphosphatation advenant un rejet de plus de 3240 litres/jour durant la période du 15 mai au 14 novembre.

2021-07-131

5.1 Adoption du règlement #2021-383 pour la renaturalisation des berges.

2021-07-132

6.1 Suite au concours pour renommer les salles communautaires lancé avant l'épidémie de COVID et tenant compte des candidatures reçues et des recommandations du comité de sélection:

- Le centre municipal sis au 477 avenue des Loisirs sera re-

nommé **Centre Émilienne R. Frenette**;

- La salle des Loisirs sise au 411 rue Garneau sera renommée le **Centre Saint-Éloi**.

2021-07-133

6.2 Arrêt du service de XITTEL en date du 30 septembre 2021 et envoi d'une lettre aux utilisateurs pour les en informer.

2021-07-134

6.3 Demande au gouvernement provincial, de même qu'à l'UMQ et à la FQM, que soit créé le plus rapidement possible une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants faisant de l'intimidation et de la diffamation sur les réseaux sociaux.

2021-07-135

6.4 Présentation d'un projet de Mise aux normes du Centre sportif Jules - Paquin dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure et sollicitation de tous les autres partenaires financiers possibles : MRC de Mékinac (FRR—Volets 2 et 4), Corporation du Pont Mékinac et le FADM de Desjardins.

2021-07-136

6.5 Remerciements aux ministres, ci-après nommés pour leur contribution financière à même leur budget discrétionnaire à la réouverture et au maintien des services de proximité à savoir: M. François Legault, Premier ministre du Québec, Mme Sonia Lebel, députée de Champlain et présidente du Conseil du Trésor, M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de



Compte-rendu:

Séance ordinaire du 11 juin 2021

Prochaine séance ordinaire du conseil

Vendredi 9 juillet, 19h30

Centre municipal, 477 des Loisirs

l'Alimentation, Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et Mme Marie-Eve Proulx, alors ministre déléguée au Développement économique régional.

2021-07-137

7.4 Levée de l'assemblée

Aide pour la prise d'un rendez-vous pour la vaccination COVID-19.

Si vous avez besoin d'aide ou de soutien informatique pour prendre un rendez-vous pour recevoir le vaccin COVID-19, nous vous invitons à contacter Mme Denise Villemure, bibliothécaire au 418-336-1211. Mme Villemure pourra vous aider à compléter la procédure en ligne.

« Appel à la population! »

Nous aimerions avoir de belles photos de notre nature municipale. Que ce soient des photos de nos lacs, nos ruisseaux, notre rivière, le Mont Otis, le sentier national, activités estivales et hivernales, camping, etc...

Le but est de présenter ces photos à l'intérieur de l'accueil municipal dans le bâtiment multiservices du 545 avenue des Loisirs afin de faire connaître notre beau territoire.

Nous aurons besoin de connaître l'auteur de la photo et l'endroit où elle a été prise. Nous aurons aussi besoin de l'accord de publication de l'auteur de la photo.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre demande. Vous pouvez faire parvenir les photos à l'adresse suivante:
info.ndm@regionmekinac.com.

Merci,

Pascale Bonin Ph.D.
Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim
Municipalité Notre-Dame-de-Montauban
555 avenue des Loisirs
Notre-Dame-de-Montauban

Conteneurs disponibles

Deux conteneurs sont mis à votre disposition à l'éco centre afin d'y déposer vos goupilles et vos cartouches d'encre.



BUREAU FERMÉ

Veuillez noter que les bureaux seront fermés du 17 au 25 juillet pour vacances estivales.



AVIS D'INSPECTION

- PISCINES ET SPAS
- ROULOTTES NON CONFORMES

AVIS D'INSPECTION

Durant la semaine du 18 au 24 juillet, l'inspecteur passera dans tout le territoire afin de faire un inventaire des piscines et des spas sur le territoire.

De plus, un inventaire des roulottes non conforme sera effectué. Chaque contrevenant recevra un avis par courrier puis, il s'expose à des amendes conformément au Règlement de zonage.



Journée éducative sur les bandes riveraines organisée en collaboration avec la municipalité et la CAPSA.

DATE : 28 août

ENDROIT : Centre municipal



Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du 13 août 2021, à 19h30, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur la rue Gingras, secteur du lac des Pins (lot # 5 725 082). La demande de dérogation vise à rendre conforme:

- La marge de recul avant pour le bâtiment accessoire.
- Au lieu du 7,6 mètres prévu à l'article 7.2 pour un terrain en bordure de rue, conserver la marge prévue pour les bâtiments accessoires de 1,5 mètres et ce même si le bâtiment accessoire se situe sur le terrain situé de l'autre côté de la rue.
- Le bâtiment principal est sur le lot # 5 725 087 et le bâtiment accessoire sera construit sur le lot # 5 725 082.

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur la rue du Camping, secteur du lac Charest (lot # 5 724 273). La demande de dérogation vise à rendre conforme:

- La construction d'un garage de 730 mètres carré au lieu du 135 mètres carré prescrit dans le règlement de zonage à l'article 9.2 tout en respectant le 20% maximal de superficie au sol prescrit au règlement.
- Le bâtiment accessoire sera situé en cours latérale.

Toute personne intéressée peut s'exprimer lors de l'audition de la demande qui aura lieu à la séance du 13 août 2021 à 19h30 au centre municipal.

DONNÉ À NOTRE DAME DE MONTAUBAN,
CE 14^e JOUR DE JUILLET 2021

Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé aux endroits prévus et dans le journal L'Éveil.



Le Bottin des Ressources Notre-Dame-de-Montauban

APPEL À TOUS

La municipalité aimerait élaborer un bottin des ressources sur son territoire. Ce bottin sera accessible sur notre site internet.

Vous avez une entreprise, un commerce, une expertise professionnelle ou des services à offrir, faites-nous parvenir vos coordonnées à info.ndm@regionmekinac.com et nous les ajouterons à notre bottin.

Un grand merci à l'avance!

La direction



Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
555 avenue des Loisirs
Notre-Dame-de-Montauban
G0X 1W0 Tél : 418-336-2640



Fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1er novembre 2010

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement a été modifié et s'appliquera désormais à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation.

Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1er novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection du Règlement. Désormais, ils le devront.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai de deux ans est accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour qui devra être réalisée au plus tard le 1er juillet 2023.

CONTRÔLE DE L'ACCÈS — PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur ;
- une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur.

Dans les autres cas, il n'est pas requis d'entourer la piscine d'une enceinte. Toutefois, l'accès à une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement ;
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte ;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte.



Nouveauté

AMÉNAGEMENTS AUX ABORDS D'UNE ENCEINTE OU D'UNE PISCINE

Une bande de dégagement de 1 m doit être maintenue aux abords de l'extérieur d'une enceinte ou de la paroi d'une piscine, lorsque celle-ci n'est pas entourée d'une enceinte :

- aucune structure ou aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine ne peut se trouver à l'intérieur de cette bande (par ex. : mur de soutènement, module de jeux pour enfant).
- Cette exigence ne s'applique pas aux équipements mobiles, tels les meubles de jardin et les outils, ni aux arbres. Il est toutefois recommandé d'éviter de laisser de tels équipements à trop grande proximité de la piscine ou de l'enceinte et de tailler les branches pouvant présenter un risque.



Aucune fenêtre d'un bâtiment ne doit être située à l'intérieur de cette bande de 1 m, sauf si cette fenêtre :

- est située à au moins 3 m du sol ou ;
- a une ouverture limitée de manière à ne pas permettre le passage d'une balle de plus de 10 cm.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux enceintes installées à compter du 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou une enceinte acquises avant le 1^{er} juillet 2021, mais installées au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptées de cette exigence.

APPAREILS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit :

- à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte) ;

Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés :

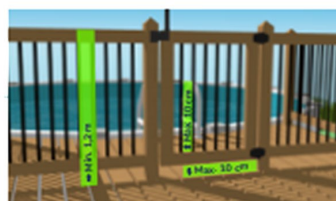
- à l'intérieur d'une enceinte ;
- sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio) ;
- dans une remise.



RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

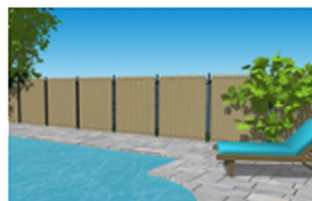
- avoir une hauteur minimale de 1,2 m ;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte) ;
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



Nouveauté

Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées à compter du 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1^{er} juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.



Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte ;
- ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm.
 - Il importe de vérifier auprès de votre municipalité si sa réglementation permet l'installation de mécanismes limitant l'ouverture des fenêtres.



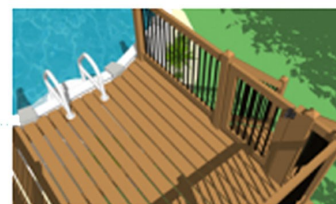
RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment .

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte ;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.





RÈGLEMENTATION ROULOTTE



Bâtiments temporaires aux fins de construction

Les roulottes, maisons mobiles, boîtes de camion remorque et autres bâtiments et constructions temporaires sont autorisés dans toutes les zones lors de la construction d'un bâtiment principal, de la réalisation de travaux publics ainsi que sur les chantiers forestiers aux conditions suivantes:

- 1° ces bâtiments temporaires doivent se situer sur le même terrain ou sur un terrain adjacent à celui où les travaux se déroulent;
- 2° ces bâtiments doivent être démontés ou déménagés hors du terrain à la fin des travaux, ou au plus tard, 2 ans après la date d'émission du premier permis de construction.
- 3° Ces bâtiments doivent être munis d'installations septiques conformes à la Loi.

Roulottes

À d'autres fins que pour des chantiers de construction ou forestiers, les roulottes sont permises uniquement comme habitation temporaire pendant la période comprise entre le 15 avril et le 31 octobre de chaque année, aux endroits ci-après énumérés et aux conditions suivantes:

- 1° sur les **terrains de camping** aux conditions prévues à la section 15 du présent règlement;
- 2° dans toutes les zones **lorsqu'il existe un bâtiment principal sur le terrain**. Dans ce cas, il ne peut y avoir plus d'une roulotte sur ce terrain et elle devra être raccordée à un réseau d'égout approuvé par les autorités gouvernementales ou à un système d'épuration des eaux conforme aux dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981 c. Q-2, r.22). La roulotte devra être entreposée à l'extérieur de la marge de recul avant et à plus d'un mètre de toute limite de terrain;
- 3° dans les zones à dominante **agricole « A », et forestière « F » une roulotte est permise sur un terrain même lorsqu'il n'y a pas de bâtiment principal pour une durée maximale de trente (30) jours par année**. Aucune construction accessoire n'est autorisée à l'exception de celles servant uniquement à l'approvisionnement en eau potable ou à l'évacuation et le traitement des eaux usées. À l'échéance de ce trentième jour, la roulotte devra être retirée du terrain ou entreposée suivant les prescriptions de l'alinéa ci-dessous. Dans le cas des terres publiques, les limites du terrain correspondent à celles de l'unité d'évaluation;
- 4° l'alimentation en eau potable devra être conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements portant sur le même objet :
- 5° il est interdit d'annexer une construction ou un bâtiment accessoire à une roulotte. Est considéré comme annexé, une construction ou un bâtiment situé à 2 mètres ou moins d'une roulotte.



GAGNANT DU CONCOURS

Mme Lison Martel



Félicitation à la gagnante,
nous vous remercions de votre participation.





Service Incendie Secteur Est de Mékinac

Saviez-vous que le barbecue (BBQ) est conçu pour une utilisation extérieure uniquement; si celui-ci n'est pas installé, utilisé et vérifié adéquatement, il pourrait être la cause d'un incendie. C'est pourquoi votre service incendie vous donne les conseils suivants :

Conseils de sécurité :

- Lire attentivement les instructions du fabricant;
- Positionner le barbecue à au moins 1 mètre (3 pi) de tout bâtiment.

Pour démarrer le barbecue :

- Ouvrir le couvercle, le robinet de la bouteille et au moins un des boutons de contrôle, dans cet ordre;
- Procéder à l'allumage du barbecue.

Pour éteindre le barbecue :

- Fermer le robinet de la bouteille;
- Attendre que la flamme soit éteinte;
- Fermer le ou les bouton(s) de contrôle.

Que faire si le barbecue s'enflamme?

- Fermer, si possible, le robinet de la bouteille;
- Fermer le couvercle;
- Appeler le 911;
- Ne pas tenter d'éteindre le début d'incendie avec de l'eau, mais plutôt avec un extincteur approprié, par exemple de type ABC .

Conseil pour l'entreposage du propane :

- Entreposer les bouteilles de propane à l'extérieur.

Maintenant que vous êtes informés, à vos BBQ. 



Pour plus d'information, veuillez communiquer avec nous au :

Courriel du directeur : incendiesisem@regionmekinac.com

Courriel du préventionniste : tpissem@regionmekinac.com

Téléphone : 418-336-2640 (bureau municipal)



L'EAU DE VOTRE PUITIS EST-ELLE POTABLE ?

La municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est heureuse de se joindre à l'organisme de bassin versant CAPSA et d'autres municipalités de la région pour offrir des analyses d'eau à prix avantageux à ses citoyens.

Selon vos besoins, vous pouvez réaliser une analyse microbiologique, des métaux, des nitrites et nitrates et/ou du pesticide glyphosate au prix suivant :

ANALYSES	PRIX*
Microbiologique	40,00 \$ + tx
Microbiologique + Nitrites/Nitrates	58,50 \$ + tx
Microbiologique + Métaux	88,50 \$ + tx
Microbiologique + Nitrites/Nitrates + Métaux	107,00 \$ + tx
Microbiologique + Nitrites/Nitrates + Métaux + Pesticide/Glyphosate	262,00 \$ + tx

* Des frais de transport (16\$) sont également à prendre en considération pour le retour des échantillons.

Le ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) recommande d'analyser les paramètres microbiologiques au moins deux fois par année, soit au printemps et à l'automne, et au moins une fois pendant la période d'utilisation d'un puits pour les paramètres physico-chimiques.

Vous avez jusqu'au **30 septembre 2021** pour réserver la trousse d'analyse de votre choix en communiquant avec votre bureau municipal aux coordonnées suivantes inspecteur.ndm@regionmekinac.com.

Une fois l'analyse réalisée par un laboratoire accrédité, vos résultats vous seront communiqués par l'OBV CAPSA et demeureront confidentiels.

Ce projet est réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau de l'OBV CAPSA et plus particulièrement pour assurer à la population une eau potable de qualité et en quantité suffisante.

Pour plus d'informations, communiquez avec Marc-André Demers ou Héroïse Drouin de l'OBV CAPSA aux coordonnées ci-dessous :

Marc-André Demers
418-933-4985
ma.demers@capsa-org.com

Héroïse Drouin
581-990-4987
h.drouin@capsa-org.com

MDJ L'INDEX

***L'horaire peut varier selon les restrictions sanitaires ***

Horaire d'été

Dimanche– lundi = fermé

Mardi- Mercredi-Jeudi- Vendredi = 14h à 22h

Samedi= 13h à 17h

Le 24 juin 2021 a eu lieu la Fête de la famille qui était organisée par la municipalité, la Maison des jeunes l'Index était présent pour la vente de hot-dog. Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui nous ont encouragés. Nous tenons aussi à féliciter nos jeunes pour leurs implications.

Le 6 juillet 2021, la Mdj est allé au Village Vacances ValCartier dans le parc aquatique. Cette activité avait pour but de récompenser les jeunes d'avoir surmonté toutes les épreuves de la pandémie.

Prendre note que la Maison des jeunes sera fermée durant les deux semaines de la construction soit dû: 18 au 31 juillet 2021. Bonnes vacances!

Maintenant que nous sommes dans la zone verte, le transport est de retour, alors si tu as besoin d'un transport pour aller te chercher ou bien pour le retour à la maison tu peux soit appeler à la Mdj ou bien nous écrire en message privé sur Facebook.

L'aide aux devoirs (mardi) et les jeudis thématiques (prévention) sont de retour.... Plusieurs ateliers de prévention à venir.....

TU AS 11 ANS ET TU
DEMEURES À
NOTRE-DAME DE
MONTAUBAN OU EN
VISITE DANS LA
MUNICIPALITÉ

TU PEUX T'INSCRIRE
VIENS NOUS VOIR!

Merci à tous ceux qui viennent porter leurs canettes, bouteilles et goupilles de canettes à la Maison des Jeunes, la récupération se fait maintenant ici. Nous avons une poubelle grise prévue à cet effet.

Le CIUSSS, notre principal bailleur de fonds, nous demande de démontrer que la population en général nous appuie dans notre mission. En devenant membre associé, pour aussi peu que 1\$, vous soutenez notre cause et notre organisme.

Sonia Delisle, coordonnatrice par intérim
515, avenue des loisirs
mdjindex@gmail.com
418-336-2887



Bienvenue à toutes chez Femmes de Mékinac

« Aimons la goutte qui fait déborder le vase, c'est là que débute tout changement. » - @labullezen

Femmes de Mékinac est ouvert tout l'été du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Si vous avez besoin d'écoute, de soutien, d'accompagnement ou si vous désirez simplement échanger, contactez-nous au : (418) 289-2588 ou sans frais au 1 866-666-2422.

TRANSPORT VERS AUTO-CUEILLETTE

Mardis 20 et 27 juillet 2021 de 9 h à 12 h et

Vendredi 23 juillet 2021 de 9 h à 12 h

Nous allons à la Ferme Paquette-Dessureaux pour la cueillette de fraises et de framboises

Départ 9 h dans la cour arrière de la Salle Aubin, 301 rue St-Jacques à Sainte-Thècle

Coût : Récolte à vos frais - Apportez vos contenants

Annulé en cas de pluie ou s'il n'y a pas d'inscriptions.

ATELIERS SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

PASSER DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE À UNE SAINTE ALIMENTATION - 3 RENCONTRES

Jeudis 12, 19 et 26 août 2021 de 13 h 30 à 15 h 30

En collaboration avec Les Incroyables comestibles de Saint-Adelphe

Salle municipale : 150, rue Baillargeon, Saint-Adelphe.

AUTO-CUEILLETTE LÉGUMES BIOLOGIQUES ET PIQUE-NIQUE

Mercredi 18 août 2021 de 10 h 45 à 13 h

Nous allons à Jardins Nature Mauricie pour la cueillette de légumes biologiques, visite de la boutique et pique-nique extérieur. Notez que des boîtes à pique-nique sont en vente à la section boutique Lignée RR2 et que vous aurez droit à 10% de rabais sur les articles achetés dans la boutique.

Coût : Récolte et achats boutique à vos frais

Annulé en cas de pluie ou s'il n'y a pas d'inscriptions.

POUR TOUTES LES ACTIVITÉS :

Places limitées, réservation obligatoire au (418) 289-2588 ou info@femmekinac.qc.ca

Merci de vous inscrire le plus tôt possible!

Notez que les mesures de prévention de base pour tout le personnel ainsi que pour toutes les participantes seront appliquées dans tous les locaux et lieux où se dérouleront nos activités en suivant les directives de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Merci et bonne journée,

Femmes de Mékinac (Centre de femmes)

Tél. : (418) 289-2588

Courriel : info@femmekinac.qc.ca

Site Internet : <http://www.femmekinac.qc.ca>

Facebook : <https://www.facebook.com/Femmes-de-M%E9kinac-467704170292619/>

^{L'Age} d'**O**r NOTRE-DAME-DES-ANGES

Anniversaires du mois d'août :

Armand Léveillé (03), Johanne Côté (04), Vianny Morasse (05), Gilbert Bertrand (06), Deny Nadeau (24), Sylvain Denis (28), Gisèle Girard (31).

Pour le renouvellement des cartes de membre de la FADOQ, c'est maintenant le bureau de la FADOQ qui se charge d'envoyer les documents. Vous payez par chèque ou Internet au coût de 25.00\$ par année.

Nous avons tous hâte que les activités recommencent. Nous attendons de voir comment l'été va se dérouler et surtout l'accord de la santé publique. En attendant, nous continuons de suivre les consignes sanitaires.

Bon été,

Johanne Côté, sec.

Roger Denis, prés.

418-336-3120



Anniversaires des mois de juillet et août :

Ginette Delisle (7 juillet), Johanne Côté (4 août), Yolande Arcand (7 août), Rachel Côté (25 août), Fanny Lavoie (29 août). Joyeux anniversaire mesdames !

Le local est ouvert, il n'y a rien de changé dans les consignes sanitaires, le port du masque et le lavage des mains etc...

Vous devez téléphoner pour réserver un métier : Diane M. Léveillé au 418-336-2580.

Votre abonnement est-il payé ? Si non, contactez Line Couturier au 418-336-3201.

Au plaisir de se revoir bientôt,

Diane M. Léveillé, présidente.



Café la p'tite jasette

Viens découvrir L'accorderie avec moi !

Nadine Martel va nous faire découvrir l'organisme et tout ce qu'il a à offrir.

QUAND : Mercredi le 28 juillet

OÙ : Centre municipal au 477, Avenue des loisirs

Notre-Dame de Montauban

Heure : 13h30

Un organisme de la région viendra se présenter chaque mois.

Suivez la page Facebook du Réseau Social Montauban pour plus d'informations !

Le Réseau Social Montauban aimerait remercier M. Jacques Delisle et M. Lucien Lambert de leur aide pour la mise en place des deux jardins de fraises soit, celui de la salle des loisirs dans le secteur Montauban et celui de l'école primaire La Passerelle.

Veuillez prendre note que je serai en vacances du 18 au 24 Juillet et que le bureau du Réseau Social Montauban sera fermé.

Josiane

Bonne nouvelle! Un frigo communautaire sera installé au groupe d'achat Des jardins.

Quand : le Jeudi 15 juillet

Où : 412 Rue principale (voisin du bureau de poste)

Ce frigo est accessible à tous et ce 24/7.

C'est un bon moyen pour réduire le gaspillage alimentaire et aider les gens dans le besoin.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur place.



8 juillet 2021

Des nouvelles du récent sondage...

Bonjour à tous! Votre comité sur l'avenir de l'église Notre-Dame-des-Anges a débuté ses réflexions à partir des résultats du sondage distribué dans la poste le 1^{er} juin dernier.

51 réponses nous sont revenues dont 30 par la version disponible sur internet.

Il s'agit d'un retour d'un peu plus de 10%, ce qui constitue un résultat honorable pour ce type de consultation dont les questions étaient très générales.

Plus de 95% des répondants se disent attachés à la présence du clocher au cœur de notre village : la préoccupation pour la conservation du patrimoine est quasi unanime.

Le besoin de services religieux de proximité intéresse 60% des participants.

Une majorité de personnes croit que des « natifs » du village devraient faire partie du comité. Il aurait été préférable de parler de « résidents de longue date ».

Notre préoccupation ici était de laisser la parole aux personnes qui vivent dans la municipalité depuis plusieurs années et de constituer un groupe de réflexion équilibré, composé de nouveaux résidents, ainsi que de Montaubains et Montaubaines de longue date.

2 personnes se sont avancées pour intégrer le comité de réflexion. Nous compléterons la formation du groupe durant l'été et vous transmettrons la liste des participants bientôt.

Les idées de requalification et les besoins exprimés ont été nombreux : On parle de lieu de résidence, d'espace commercial pour artistes, artisans et producteurs locaux, de salle multifonctionnelle pour la tenue d'événements divers de petite ou grande envergure.

Des idées novatrices pour assurer le chauffage de l'église ont aussi été notées.

On mentionne le besoin de lieu de rencontre, d'exposition, d'infrastructure touristique, d'activité physique, muséale et historique. Toutes ces suggestions sous-tendent que les répondants souhaitent que le bâtiment demeure au service de la communauté.

Plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt pour conserver un espace pour le culte.

Le comité de réflexion y est également allé de ses idées : utiliser l'église pour contribuer à la desserte en signal cellulaire pour la municipalité, intégrer l'église à un plus vaste projet de redynamisation de Notre-Dame-de-Montauban incluant l'agriculture durable, l'autonomie alimentaire des résidents, la sericulture et l'offre de service récréotouristique. Le tout pour contribuer à l'emploi et attirer les jeunes familles.

La faisabilité de toutes ces idées devra être approfondie et un comité de gestion plus restreint sera appelé à travailler les divers dossiers.

On se prépare à un projet de longue haleine, dont vous serez régulièrement informés et pour lequel d'autres consultations seront organisées.

Un bon été à tous et toutes!

Julie Simoneau, marguillière, pour le comité sur l'Avenir de l'Église Notre-Dame-des-Anges.



COMITÉ ADMINISTRATIF

PRÉSIDENT :

Jean-François Levasseur 418-336-2030

VICE-PRÉSIDENT :

Serge Bertrand 418-336-3055

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :

Danielle Dompierre 418-336-2575

DIRECTEURS :

Emmanuel Dufour 418-365-0262

Fernand Lavoie 418-336-2663

Réjean Rivard 418-336-1441

Michel Serré 418-336-2575

BILLETS EN VENTE



**Association Chasse et Pêche
Notre-Dame-de-MONTAUBAN inc.**

Vous donne la

CHANCE DE GAGNER

soit :

1^{er} prix : Forfait de pêche à la Zec Tawachiche. Valeur de 590 \$
(2 jours pour 4 personnes)

2^e prix : Bon d'achat de 500 \$ à l'Inter Marché de Saint-Ubalde.

3^e prix : Bon d'achat de 500 \$ chez Mécanique Michel Delisle à Saint-Ubalde.

4^e prix : Écouteurs Bluetooth chez DH Électronique à Saint-Tite. Valeur de 150 \$

5^e prix : Forfait pêche sur glace (Zec Tawachiche, 1 journée pour 2 personnes). Valeur de 125 \$

6^e prix : Chaudière de steaks marinés (Boucherie Veillette). Valeur de 110 \$

7^e prix : 7 bons d'achat différents. Valeur totale de 100 \$

8^e prix : 1 bon d'achat de 100 \$ d'essence (Coop Notre-Dame-de-Montauban)

Nombre maximal de coupons : 400
Contribution volontaire : 10,00 \$
Tirage le 20 novembre 2021, lors du souper.

Pour information :

Jean-François Levasseur..... 418 336-2030
Danielle Dompierre 418 336-2575

La vente des cartes de membre et des billets de tirages nous aide beaucoup pour les ensemencements de truites sur la rivière, le lac de la Mine et le Petit lac St-Laurent.

Merci de votre encouragement!

L'ensemencement a été fait le 12 mai, le 8 juin et le 13 juillet 2021.
1 500 truites en tout !

Merci aux bénévoles et bonne pêche.

DÉPOSITAIRES CARTE DE MEMBRES ET BILLETS DE TIRAGE :

- Dépann-ô-chalet
- Bouffe des chutes
- Intermarché, St-Ubalde
- Mécanique Michel Delisle, St-Ubalde
- Dépanneur Tallanah, St-Ubalde
- BMR, Lac-aux-Sables
- BMR Ste-Thèle

Chaloupe à votre disposition 20.00\$ / jour
Située au Petit lac St-Laurent de Notre-Dame-de-Montauban.
Une partie du montant sera versée pour le cancer ou un don peut être fait.

Un immense merci à tous
Jean François Levasseur

Casse Croûte La Bouffe des Chutes



142 rue du Pont
Notre-Dame-de-Montauban

Frites maison

Pizza maison

Poutine maison

Divers Burger maison

Smoked meat

Steak mariné

Saumon mariné

Viandes et Poissons

Diverses salades

Slush

Permis d'alcool

Salle à manger, terrasse et commandes pour apporter

... un BON Casse-Croûte Maison !!

418-336-3261





PARCE QUE ÇA SENT ...

**LES
VACANCES**

**FERMÉ
DU 26 JUILLET
AU 6 AOÛT**



ARIENS

Cub Cadet



www.mecaniquemicheldelisle.com

418 277-9004

225, RUE ROMPRÉ SAINT-UBALDE

RENÉ CARRIER, président

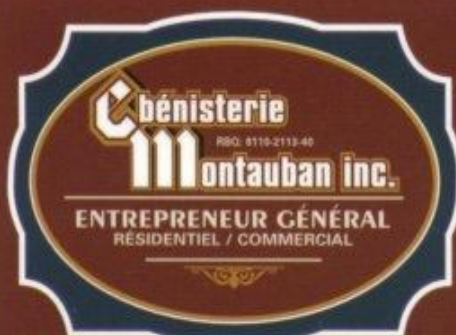
R.B.Q.: 2539-1657-88



- Terrassement
- Sable
- Gravier
- Fosse septique
- Déneigement
- Démolition

900, rue Principale, Notre-Dame-de-Montauban, Portneuf (Québec) G0X 1W0

Bureau : 418.336.2525 - Fax : 418.336.2761 - Résidence : 418.336.2609

ARMOIRES
ET MEUBLES
SUR MESURE

- Bois
- Thermo
- Stratifié
- Mélamine

Tél.: (418) 336-2579 • Fax : (418) 336-3179 • Rés.: (418) 336-2973

870, rue Principale Notre-Dame-de-Montauban (Québec) G0X 1W0

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

Me André Lemay

200-1195, av. Lavigerie
Québec, QC
G1V 4N3alemay@tremblaybois.ca
418-658-9966
tremblaybois.caLes
Aides Familiales
de Mékinac301, rue St-Jacques, bureau 201
Sainte-Thérèse
(Québec) G0X 3G0Téléphone : 418 289-2265
Télécopieur : 418 289-2263
info@aidesfamilialesmekinac.org

www.aidesfamilialesmekinac.org

CORPORATION TRANSPORT ADAPTÉ MÉKINAC

CTA
Mékinac

Infos :

418-289-3723

	Transport Collectif pour tous	Transport Adapté
1 passage =	3.25\$	3.25\$
Carte mensuelle =	85.00\$	85.00\$
Laissez-passer = (20 passages)	60.00\$	60.00\$

ARMATURES C.H. INC

- Alternateurs
- Démarreurs
- Moteur essuies-glaces
- Industriels
- Moteurs AC/DC
- Étrier de frein
- Batteries

Depuis
1985Tél.: 418 277-2290
1 888 277-2290

armaturech@globetrotter.net

Propriétaires :
Éric Martel et Steven Beaupré

245, route 363 St-Ubalde (Qc.) G0A 4L0

BAZOU
RÉCUPÉRATION368, Route de la Traverse
Notre-Dame de Montauban (Qc) G0X 1W0

Téléphone : (418) 336-3181



Heures d'ouverture

Lundi:	7h00 à 20h00
Mardi:	7h00 à 20h00
Mercredi:	7h00 à 20h00
Jeudi:	7h00 à 21h00
Vendredi:	7h00 à 22h00
Samedi:	7h00 à 22h00
Dimanche:	8h00 à 20h00

* Horaire sujet à des changements



**994, rue Principale
Notre-Dame-de-Montauban
(Québec) G0X 1W0
Tél.: 418 336-2155
Télec.: 418 336-3131**

**www.deplacementdemaisonrl.com
dmrlav.inc@gmail.com**

Place Mirad'Or
Dégustations Gimi

(418) 336-2919
411 Rte de la traverse

Trio

De retour cette année Trio pour
emporter 23\$ +5\$/Extra
Riz double + Tortillas + (au choix)
Croquettes, salade ou Desserts

Camping LA MINE D'OR

Établissement d'hébergement : 202952

- Location de chalets
- Plage & jeux d'eau
- Piscine chauffée & 5 spas
- Tour de carriole
- Parc d'amusement
- Mini-ferme
- Casse-croûte



Lac Charest



200, rue du Camping
Notre-Dame-de-Montauban (Qc) G0X 1W0
info2@campinglaminedor.com

www.campinglaminedor.com

418-336-2971

*Plaisir et divertissement
pour toute la famille!*

Vous avez une ou des souches nuisibles ?
Notre équipement les broie rapidement en petits copeaux
et vous redonne ainsi votre plein terrain.
Service rapide et efficace.
Estimation gratuite avec M.Emond au 418-570-2160.



Arboriculture



Éco centre municipal

Pour la saison estivale, l'écocentre sera ouvert tous les samedis.

Samedi
9:00 à 12:00
13:00 à 16:00



Pneus (sans jantes), les huiles usées, les contenants de peinture, le vieux fer, le bois, les appareils électroniques et monstres.

Bureau de poste

404, rue Principale
Notre-Dame-de-Montauban



Heures d'ouverture

Dimanche	Fermé
Lundi	10:00-12:00 - 14:00-16:30
Mardi	10:00-12:00 - 14:00-16:30
Mercredi	10:00-12:00 - 14:00-17:00
Jeudi	10:00-12:00 - 14:00-17:00
Vendredi	10:00-12:00 - 14:00-17:00

Vous voulez faire paraître une annonce dans le journal municipal, promouvoir votre entreprise?

Faites parvenir au bureau municipal votre annonce à publier, soit par courrier, courriel ou directement au bureau.

Par courrier: 555, avenue des Loisirs
Notre-Dame-de-Montauban (Qc)
G0X 1W0

Par courriel: loisirs.ndm@regionmekinac.com
admin.ndm@regionmekinac.com

Plusieurs options s'offrent à vous:

Formules:	1 mois	6 mois
• Petites annonces	2\$	12\$
• Carte d'affaires	6\$	25\$
• 1/4 page	12\$	50\$
• 1/2 page	24\$	100\$
• Page complète	48\$	200\$

Date de tombée 2021	Date de parution 2021
12 août	19 août
9 septembre	16 septembre
14 octobre	21 octobre
18 novembre	25 novembre
16 décembre	23 décembre
13 janvier 2022	20 janvier 2022



HORAIRE D'ÉTÉ

LUNDI : 13h00 à 16h30
MARDI : 9h00 à 19h00
MERCREDI : 9h00 à 16h30
VENDREDI : 9h00 à 12h00



Mot de votre bibliothécaire

LE CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ T'ATTEND!

Cette année, la bibliothèque revient avec son club de lecture d'été pour les jeunes

En inscrivant votre enfant, vous faites d'une pierre deux coups : le club de lecture contribue à préserver les habiletés en lecture des jeunes pendant la saison estivale tout en leur permettant de s'amuser!

Le Club de lecture d'été TD offre aux jeunes de nombreuses activités à sa bibliothèque ou en ligne :

- tenir un carnet de lecture;
- lire des livres de la bibliothèque, ou en ligne;
- participer à des quiz;
- lire et publier des blagues;
- participer à des ateliers et à des séances de lecture en ligne;
- imprimer des pages à colorier;
- ... et bien plus!



Pour inscrire votre enfant, rendez-vous à votre bibliothèque chercher son passe-port dans lequel il aura son code d'accès pour le site internet.

<https://www.clubdelecturetd.ca/>



Avenue des Loisirs
Notre-Dame-de-Montauban, Qc
G0X 1W0
418-336-1211
Heures d'ouverture:
Mardi de 9h à 18h30
Mercredi de 9h à 18h30

À VENDRE

Recherche des rames pour chaloupe
Jean-François 418-336-2030

Chenille pour VTT en excellent état car très peu utilisées. De marque Kimpex TREX 2.0 (2015) avec kit d'installation Yamaha. Prix demandé 1 500\$
Guy 819-479-2558

Recherche personne aidante de nuit afin d'accompagner ma mère.
Information Ginette Bourré : 418-336-2914

Sincères remerciements pour vos marques de sympathies lors du décès de notre mère Mme. Simone St-Amand soit par votre présence ou appel téléphonique. Ce fût un grand réconfort.

Famille Jolivet et Plante.

**Poste de Mékinac**

Sûreté du Québec
651, Route 153
Saint-Tite (Québec)
G0X 3H0

Téléphone: 418-365-4365

Télécopieur: 418-365-3748

www.suretequebec.gouv.qc.ca

Quand c'est urgent ! Appelez le 911

Police



Pompier



Ambulance



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 Août 2021	2	3	4 	5	6	7
8	9	10	11 	12 Date limite Éveil	13 Séance du conseil	14
15	16	17	18 	19 Parution Éveil	20	21
22	23	24	25 	26	27	28
29	30	31				

Légende: Matières Recyclables Déchets Matières organiques Écocentre Feuilles

Gros rebuts